

CONCOURS INTERCOLLÉGIAL DE PHOTO 2018-2019

LE MONDE EN IMAGES

sous la présidence d'honneur de Gabor Szilasi, photographe

RÈGLEMENT

Le concours intercollégial de photo a pour objectif d'encourager la formation de la relève en photographie en facilitant la production et la diffusion d'œuvres de qualité. Le concours est strictement réservé aux étudiantes et étudiants des cégeps.

Attention : Un **maximum de 5 photos** pourront être soumises par chacun des participants.

Concours intercollégial de photo

3 000 \$ en prix

- Premier prix : 1 000 \$;
- Deuxième prix : 750 \$;
- Troisième prix : 500 \$;
- Quatrième prix : 250 \$;
- Cinquième prix : 250 \$;
- Un prix Coup de cœur du public (vote) : 250 \$.

Les cinq premiers prix sont décernés par le jury.

Le prix Coup de cœur du public est attribué à la photo de l'album des finalistes ayant recueilli le plus grand nombre de votes. Pour voter, les internautes doivent avoir un compte et se connecter sur le site *Le monde en images*.

Comment participer au concours?

Ce concours annuel est réservé aux étudiantes et étudiants inscrits à au moins un cours crédité de l'ordre collégial (établissement public ou privé, anglophone ou francophone) du Québec pendant au moins une des sessions suivantes : hiver, été ou automne 2018, hiver 2019.

Les photos soumises dans le cadre du concours d'une année précédente ne sont pas admissibles.

Pour participer, il suffit :

- d'avoir un compte personnel sur le site *Le monde en images* ([Créer mon compte](#) ou [Me connecter](#));
- de téléverser les fichiers à la **résolution maximale** ([Partage de médias](#));
- de **remplir** les fiches descriptives correctement (Mon compte > Mes médias partagés);
- d'attester son admissibilité **en cochant la case du concours** (sur la fiche de chaque photo soumise);
- de soumettre jusqu'à 5 photos **entre le 4 septembre 2018 et le 13 mars 2019** (avant minuit).

Il est possible de soumettre jusqu'à **5 photos originales** dans le cadre du concours 2018-2019.

Les finalistes du concours devront fournir une attestation d'inscription (cours ou programme) dans l'un des établissements du réseau collégial québécois.

Conditions générales

Les employés du CCDMD, les membres du jury et les personnes dont le nom apparaît dans le générique du site *Le monde en images*, ainsi que les personnes domiciliées avec eux, ne sont pas admissibles au concours.

Composition du jury

- la présidente ou le président d'honneur du concours;
- un membre du comité organisateur;
- un employé ou une employée du CCDMD;
- trois employés ou employées du réseau collégial, dont au moins un enseignant ou une enseignante de photographie;
- un gagnant ou une gagnante du concours 2017-2018.

Évaluation, tirage et remise des prix

Le CCDMD publiera l'album des finalistes le jeudi 28 mars 2019 et communiquera avec ces personnes par courriel. Les finalistes devront fournir une preuve d'inscription (attestation, bulletin ou attestation de fréquentation) avant le vendredi 12 avril 2019.

Le public pourra voter en ligne jusqu'au lundi 15 avril 2019.

Les juges se réuniront pour délibérer et décerner les prix. Si des finalistes n'ont pas fourni de preuve d'inscription, leurs photos ne seront pas évaluées par le jury. Le comptage des votes du public aura lieu en présence des juges.

La remise officielle des prix aura lieu dans les semaines qui suivront la rencontre du jury.

Critères d'évaluation

Les photos soumises dans *Le monde en images* font l'objet d'une première approbation par le webmestre. Pour être approuvées, les photos doivent :

- avoir été réalisées par la personne qui les soumet;
- être libres de droits pour l'utilisation à des fins personnelles ou éducatives dans un contexte non commercial;
- être présentées à l'aide d'une fiche descriptive correctement remplie;
- posséder des qualités de cadrage et de composition;
- ne pas avoir déjà été soumises dans *Le monde en images* (concours ou pas).

L'évaluation **pour le concours** se fera à partir des critères suivants :

- choix du sujet et traitement de la thématique;
- maîtrise technique;
- impact;
- originalité.

[Télécharger la fiche d'évaluation](#) (PDF)

Les photos fortement retouchées, les images HDR et les photomontages seront évalués. Dans ce cas, nous demandons aux auteurs d'indiquer la technique employée. Les photos avec un **cadre** ou une **signature incrustés** seront refusées.

Pour en assurer la qualité et l'uniformité, chacune des photos offertes sur ce site devrait idéalement posséder les caractéristiques techniques suivantes :


- utilisation de la résolution maximale de l'appareil employé (exemple : 12,7 mégapixels = 4372 X 2906);
- photo numérique, photomontage, épreuves papier, négatifs et diapositives : numérisation à la plus haute résolution possible (un côté doit avoir au moins 3000 pixels);
- formats de fichier supportés : JPG et TIFF;
- fichiers sans compression (meilleure qualité);
- conservation des métadonnées EXIF et IPTC.

Les photos présentant des personnes non publiques doivent faire l'objet d'une autorisation de la part de ces personnes lorsqu'on peut les identifier clairement. Utiliser le bouton Ajouter un auteur pour fournir le nom et l'adresse de courriel d'un modèle. Il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir une autorisation pour les personnalités publiques photographiées dans l'exercice de leurs fonctions.

Le plagiat est strictement interdit. Les emprunts dans le titre ou dans la description doivent être identifiés correctement et respecter les droits d'auteur. Utiliser des guillemets et fournir la source.

La photographie des œuvres d'art est soumise aux règles de la propriété intellectuelle.

Les documents de propagande ou qui diffusent des messages haineux, du matériel pornographique ou toute autre forme de représentation pouvant porter atteinte à la dignité de la personne seront refusés. Le CCDMD se réserve également le droit de refuser pour toute autre raison une photographie soumise.

Les photos partagées dans le cadre du concours pourront être utilisées dans les publications du CCDMD en respect de la licence Creative Commons en vigueur pour *Le monde en images* : Paternité - Pas d'utilisation commerciale - Partage des conditions initiales à l'identique. 

Les photos partagées dans le cadre du concours doivent demeurer sur le site *Le monde en images* pendant au moins cinq ans.